



Commission intéressement : 18 AVRIL 2017



Cette réunion a pour objet de présenter les résultats de l'intéressement 2016 pour l'ensemble des branches

En amont de la Réunion, le représentant de l'Ucanss a tenu à faire quelques commentaires sur les résultats

Ce qu'il faut retenir de cette année, est un taux global d'exécution de la masse salariale dédiée à l'intéressement à hauteur de 85%, un taux conforme aux moyennes depuis 2005 (moyenne qui varie entre 81 et 88%)

Cela représente en moyenne un montant attribué pour les personnels de l'institution de 838€

Résultats par branche

Branche maladie : (cf. tableaux)

Exécution de la masse salariale à hauteur de 79.9% :

Nombre de salariés éligibles : 80306 en baisse par rapport à 2015

Baisse de la part nationale par rapport à 2015 : 331.15 € au lieu de 341€ (cela est dû à la dégradation de certains indicateurs notamment les IJ et le transport)

Sur la part locale, le représentant de la Cnam indique un taux globalement satisfaisant de 84.70%, et relativement stable (CPAM, volet maladie Carsat, DRSM.) Par contre, une dégradation des résultats est constatée pour les UGECAM dont le taux de réalisation est de 70.33%.

Remarques CFTC

La CFTC constate une fois de plus un taux de réalisation en deçà de ce que cela devrait être. Nous attirons l'attention de la Cnam sur la mise en place d'indicateurs pour la part nationale qui ne sont pas à la main des salariés. La CFTC a demandé des correctifs ou de revoir la justification de ces indicateurs qui pénalisent les salariés au vu des résultats locaux. Concernant les UGECAM, la CFTC souhaite connaître les raisons de cette dégradation et si la Cnam a prévu des plans d'action ou d'accompagnement

La réponse apportée ne nous satisfait qu'à moitié : la CNAM ne souhaite pas revenir sur les indicateurs qui correspondent à un engagement stratégique. Sur les Ugecam, la dégradation est due essentiellement à 2 activités en retrait : neurologie et insuffisance de places dédiées à l'autisme.

Branche Famille (Cf. tableaux)

Exécution de la masse salariale à hauteur de 92,1%

Nombre de salariés éligibles : 32 213 en hausse par rapport à 2015, 3055 CDD

Légère baisse du taux de performance de la part nationale 95,5% au lieu de 97% en 2015

Globalement les résultats sont satisfaisants, le taux global de performance local s'établit entre 68% et 100%

Le montant de 2016 varie entre 757€ et 938€ (tous les organismes ont atteint le seuil le seuil de déclenchement de la part locale)

Remarques CFTC

La CFTC se félicite de ce résultat exécution de la masse salariale à hauteur de 92,1%. Nous constatons que des indicateurs en corrélation avec les activités permettent une meilleure appropriation par les salariés et de ce fait de meilleurs résultats.

Branche recouvrement

Exécution de la masse salariale à hauteur de 83.40%

Nombre de salariés éligibles : en baisse 13408 contre 13489 en 2015

Légère augmentation de la part nationale qui reste cependant dégradée : 72.55% (part nationale = 280€)

Moyenne des performances locales : 86.5%, constat d'une grande disparité entre organismes de 25% à 97.81%

Les résultats des centres nationaux sont bons, ils varient entre 97,8% et 100%

Remarques CFTC

La CFTC déplore qu'une nouvelle fois les résultats nationaux détériorent le montant de la prime d'intéressement et pénalisent les salariés.

La CFTC rappelle que les problématiques de traitement ou d'anomalie ne doivent pas interférer dans les résultats. La CFTC avait déjà alerté sur cette problématique et regrette que l'Acoss n'ait pas pris les mesures adéquates comme une pondération plus importante ou une neutralisation des indicateurs concernés dans l'attente de correctifs.

Branche retraite

Exécution de la masse salariale à hauteur de 81%

Nombre de salariés éligibles : 12.167,79 dont 314 CDD

Part nationale : 81.59%

Sur la part locale, on constate un resserrement de la performance, 12 caisses sont entre 80% et 100%

Toutes les caisses sont éligibles à l'intéressement

Remarques CFTC

La CFTC interroge le représentant de la CNAV sur les résultats des caisses qui ont été aidées en 2015

Les plans d'action ont-ils permis une réintégration de ces caisses.

Nous aurions souhaité une exécution plus importante.

La réponse de la CNAV précise que les plans d'action ont permis des améliorations mais la caisse nationale reste vigilante

Institut 4.10 et Ucanss

Nous ont été aussi communiqués les primes d'intéressement pour l'Ucanss et institut 4.10

Nous notons une augmentation de celui de l'Ucanss mais alertons l'ucanss sur la situation de l'institut 4.10 qui nous apparaît difficile. La CFTC demande à ce qu'une réflexion s'ouvre sur ces dysfonctionnements.

En conclusion, la CFTC continuera à défendre l'intéressement, nous allons entamer les négociations sur un nouvel accord dans un esprit novateur et constructif. La CFTC revendiquera une augmentation de la masse salariale de 0.50%. Il est juste que les salariés bénéficient d'un retour sur investissement. Si l'intéressement le permet alors pas d'hésitation.